

MAIRIE
DE
BOURNAINVILLE-FAVEROLLES



27230

Tél. : 02.32.43.39.65

Fax 02 32 45 87 69

Le 17/06/2026

Monsieur Gérard GOULAY,
Président de la Commission d'enquête
publique PLUi Lieuvin Pays d'Auge

Objet : Suspension de permis de construire suite aux prévisions du PLUi.

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants :

En date du 14 mars 2026, il a été accordé par la DDTM de l'Eure, trois Certificats d'Urbanismes opérationnels, en vue de construire 3 maisons sur la parcelle ZD 98P, parcelle nouvellement cadastrée, dans la parcelle ZD 98, lot A – B – C pour une surface de 4 575 m2.

Suite à la demande du permis de construire (PC 027 106 26 B0001), la DDTM de l'Eure a décidé de suspendre l'instruction du permis de construire, par anticipation, prétextant le fait que cela irait à l'encontre du PLUi à venir.

Au cours de mon entretien avec Monsieur le Sous-Préfet et deux représentants de la DDTM, en date du 15 juin 2026, ils me conseillent de voir la possibilité de classer ces 3 parcelles en UB.

Sans modification de zonage du PLUi à venir, ces 3 parcelles à construire, seront annulées malgré 3 certificats d'urbanismes opérationnels acceptés dans un premier temps.

Je vous sollicite donc la possibilité de valider ces nouvelles parcelles en zone UB, en terrain à construire, ce qui serait bénéfique pour la commune et ses administrés.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, ma sincère considération.

Gérard SIMON, Maire.

